



PROGRAMME FORMATION PRAP 2S

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE MILIEU SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL ALM

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Réf	PRAP 2S
Durée	4 jours – 28h dont 14 heures consacrées à l'ALM, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.
Tarif	420€ HT/ stagiaire
Accès	Sous 3 semaines, session ouverte à la demande du client
Nombre de participants	Maximum 10 personnes ; au-delà de 10 participants = 2 groupes
Public concerné	L'ensemble du personnel
Prérequis	Aucun
Contact	Tanya DARI 01 56 72 92 45 formation@ipal.fr ipal.fr
Accessibilité	Nos formations sont conçues pour être accessibles au plus grand nombre. Toutefois, certaines d'entre elles nécessitent la réalisation de séquences pratiques pour être validées. Une évaluation préalable sera effectuée avant l'inscription afin de déterminer les conditions de faisabilité de la formation.



Objectifs :

- › Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- › Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- › Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- › Accompagner La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

Modalités pédagogiques :

- › Alternance théorique et pratique
- › Mises en situation

Moyens techniques :

Matériel obligatoire	Matériel conseillé
Lit médicalisé	Lève-personne électrique suspendu sur rail
Fauteuil roulant manuel	Rollbord
Fauteuil	Déambulateur
Lève-personne électrique roulant	Coussin unidirectionnel
Verticalisateur électrique	
Draps de glisse	
› Fascicule de support de formation pour chaque participant	

Moyens d'encadrement :

- › Les formateurs sont certifiés formateur SST par le réseau INRS / AMRP et à jour de leur formation

Validation :

- › Épreuves formatives tout au long de la formation et épreuve certificative en fin de formation
- › Être présent sur la totalité de la durée de la formation
- › En cas d'évaluation favorable, un nouveau certificat d'acteur PRAP 2S valable 24 mois est délivré.



CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME FORMATION PRAP 2S

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE MILIEU SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL ALM

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Domaine de compétences 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- › Comprendre l'intérêt de la prévention
- › Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- › Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- › Connaître les risques de son métier
- › Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- › Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- › Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

Domaine de compétences 2 : observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- › Connaître et repérer les limites le fonctionnement du corps humain
- › Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- › Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- › Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- › Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- › Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

Domaine de compétences 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- › Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des causes identifiées au cours de son analyse, en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention.
- › Faire remonter l'information aux personnes concernées
- › Identifier les personnes concernées
- › Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- › Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort (PSPEE)
- › Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail (de lever et de porter des charges (nature de la charge et du trajet, plier les jambes, garder le dos droit, centre de gravité...),
- › Connaître et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention
- › Maîtriser les principes de mobilisation des personnes



CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME FORMATION PRAP 2S

**PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
MILIEU SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL ALM**

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Domaine de compétences 4 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Identifier les enjeux d'un accompagnement :

- › Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- › Identifier les enjeux pour l'accompagnant
- › Identifier les enjeux pour l'établissement

Séquencer les déplacements permettant de se mouvoir :

- › Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels
- › Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

Analyser la situation d'un accompagnement :

- › S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
- › Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- › Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- › Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement :

- › Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales
- › Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi :

- › Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- › Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- › Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique